

# SÉANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 juillet, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

**Membres présents** : Mmes Raymonde LIZOT, Dominique RAGOT, Dany GAUTIER, Monique LEGENDRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Gérard OLIVIER

**Membre absent excusé** :

**Membres absents** : Mrs Patrick BOISSEAU David MAGNIERI.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 08 juillet 2019.

*Mme. Dominique RAGOT a été nommée secrétaire de séance.*

## **TRANSFERT DE CREDITS**

Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de transfert de crédits pour l'achat une tailleuse de haies.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le transfert de crédits en investissement dépense de :

- - 550 € du compte 020
- + 550 € au compte 2188

## **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**

Mme le Maire présente aux Conseillers municipaux la mutation de M. Franck MORIN, adjoint technique principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe, dans une autre collectivité.

Mme le Maire propose de supprimer le poste actuel afin de pouvoir créer un nouveau poste.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe, de 35 heures hebdomadaires, à compter du 30 septembre 2019.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Suite à la mutation de l'agent communal, le Conseil Municipal,  
**DECIDE**, après en avoir délibéré,

### **Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : entretien espace vert, voirie et autres travaux d'entretien (maçonnerie, peinture ...). Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon dont l'indice brut est le 348 majoré 326.

### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 21/35<sup>ème</sup>. Le comité technique sera informé de cette création.

### **Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

### **Article 4 : exécution.**

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Questions diverses**

- Dominique RAGOT informe le conseil municipal sur l'avancée des travaux de l'église.
- Madame le Maire informe son conseil municipal du refus de Franck pour un pot de départ.
- Madame le Maire remercie Gérard OLIVIER pour les travaux effectués avec Franck à l'école.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de St Hilaire prendra le relais à compter du départ de Franck de l'entretien de l'école.
- Gérard OLIVIER évoque pour la seconde fois des problèmes du personnel de cantine à l'école. Nous nous informerons auprès de Mme la Présidente du SIVOS.

*La séance a été levée à 20H10*